

DEPARTEMENT

République Française
CONSEIL MUNICIPAL

LOT

CORN

Nombre de membres

Séance du mardi 22 octobre 2019

en exercice: 10

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-deux octobre l'assemblée régulièrement convoqué le 17 octobre 2019, s'est réuni sous la présidence de Dominique LEGRESY.

Présents : 8

Votants: 10

Sont présents: Dominique LEGRESY, Gisèle BOUZOU, Sylvie CHIMINELLO, Marie-Claire DELMAS, Benjamin FRANCOUAL, Ludovic LECOUSTRE, Olivier QUERCY, Hervé VALETTE

Représentés: Bernard CAISSO, Marielle COLOMB

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Sylvie CHIMINELLO

Objet: Contrat de l'agent technique - **2019_036**

Monsieur le maire **expose** que le contrat de l'agent technique arrive à échéance le 22 octobre 2019, il est donc nécessaire de le renouveler pour six mois à savoir du 23 octobre 2019 au 22 Avril 2020 et pour une durée de travail de 15 heures hebdomadaires.

Après avoir **délibéré** le conseil municipal **décidé à l'unanimité** le renouvellement du contrat de l'agent technique.

Objet: convention de mise à disposition de la salle de réunion: Association YOGA -**2019_037**

Monsieur le Maire expose avoir été sollicité par l'association "Yoga éveil", domicilié à CORN afin de pouvoir utiliser la salle de réunion pour la pratique du yog.

Les séances d'une heure auront lieu durant l'année scolaire le mercredi et hors période de vacances scolaire. Par ailleurs Monsieur le maire indique qu'il a prévenu l'association qu'au cours de la période concernée des travaux seront réalisés et que par conséquent la salle pourra ne pas être utilisable. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder la mise à disposition de la salle de réunion pour la somme de 50 € par an.

Objet: Conventions de mise à disposition salle de réunion:
à l'association Triade musique **2019_038**

Monsieur le Maire fait part qu'il a été sollicité Madame Florence GAY habitante de la commune qui propose dans le cadre de l'association Triade Musique un espace pour explorer la voix: deux heures un dimanche matin par mois. Pour cela Madame Florence GAY sollicite le conseil municipal afin de pouvoir utiliser la salle de réunion.

Monsieur le maire propose de signer une convention de mise à disposition, d'établir un tarif car il s'agit d'une activité rémunérée. Par ailleurs Monsieur le maire indique qu'il a prévenu l'association qu'au cours de la période concernée des travaux seront réalisés et que par conséquent la salle ne pourra être utilisable.

Le conseil municipal après avoir délibéré vote à l'unanimité la mise à disposition de la salle et demande à l'association de participer aux frais à hauteur de 30 € pour l'année scolaire.

Objet: Choix du défibrillateur-**2019_039**

Madame Chiminello expose au conseil municipal les différents types défibrillateurs.

Elle propose au conseil municipal d'acquérir un défibrillateur automatique avec ligne téléphonique pour la somme de 1954,08 € TTC.

Madame Chiminello propose d'autoriser le Maire a signer le contrat triennale de maintenance de l'appareil et à faire procéder à tous les travaux nécessaires à l'installation de celui-ci.

Le conseil municipal après avoir délibéré vote à l'unanimité l'achat du défibrillateur et autorise Monsieur le maire à signer le contrat triennal de maintenance de l'appareil et à faire procéder à tous les travaux nécessaires à l'installation de celui-ci.

Objet: Révision loyer logements de la commune -**2019_040**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revaloriser le loyer des logements communaux selon la réglementation en vigueur soit :

Prix loyer 2018xIndice 2^{ème} trimestre 2019 ÷ Indice 2^{ème} trimestre 2018 =318.94 € x 129.72 ÷ 127.77 = 323.80€

Le conseil municipal après avoir délibéré vote à l'**unanimité** la revalorisation du loyer à **323.80€ à partir du 01/01/2020.**

Objet: Motion relative à la défense du réseau local des services des finances publiques-**2019_041**

Monsieur le Maire expose que:

Le ministre de l'Action des Comptes Publics a annoncé l'engagement d'une réorganisation du réseau territorial de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et, dans le même temps, la suppression de 5800 postes dans ce ministère.

Cette réorganisation des services locaux des finances publiques se traduirait par :

La suppression de trésoreries de proximité;

La mise "en place de "conseillers comptables" pour les collectivités locales, qui seraient hébergés" au siège de communautés de communes;

la réduction du nombre de service des impôts des particuliers, des entreprises, de la publicité foncière et leur regroupement.

la mise en place de "Points de contacts" ou "accueils de proximité" pour les usagers, installés dans les Maisons des Services au Public (MSAP) et progressivement les Maisons France Service (MFS), sous l'égide des collectivités locales compétentes pour la gestion de ces "Maisons".

En pratique, une fois la réorganisation en place, il demeurerait 4 trésorerie (ou «centre de gestion comptable») dans le lot (contre 12 actuellement).

Pour la fiscalité des entreprises, il demeurerait un service à Cahors et une antenne à Figeac.

Les modalités précises de Maison neuve de cette réforme sur le terrain n'étant pas connues (Moyens humains et matériels mis en œuvre par l'État/ après réorganisation ?) Et la concertation avec les Collectivités Locales sur les attentes concrètes de l'État envers ses collectivités à travers les MSAP et MFS n'ayant pas lieu, il est à craindre un effet immédiat de détérioration de la qualité du service public rendu aux habitants, aux entreprises et aux collectivités locales du territoire.

Plus globalement, la tendance à s'appuyer sur les collectivités locales afin de participer, progressivement, à la mise en œuvre de services publics relevant de l'État (Trésor Public), a un moment où les dotations versées aux Collectivités ont été fortement réduites, interroge en profondeur le modèle français du service public, pourtant plébiscité par la population.

Pour ces raisons, la commune de Corn :

- AFFIRME son attachement au modèle et au fonctionnement du service public relevant des compétences de l'État, qui doit garantir la proximité et l'accessibilité au service pour les populations et en particulier celles des secteurs ruraux.

- DEMANDE une concertation globale avec l'État au sujet de la refondation -plus que la réforme- du service public et de ses conséquences pour les Collectivités Locales.

- CONSTATE l'évolution des procédures et missions des services des Finances Publiques (dématisation des actes, prélèvement à la source, déclarations en ligne, suppression de la TH)

qui doit également être rapprochée de la complexification de la réglementation envers les usagers et Collectivités, en matière fiscale notamment ;

- DEMANDE Le maintien, par l'État, des services des finances publiques à la population, aux entreprises, aux collectivités (accueil physique de proximité, maintien des horaires d'accueil existant, conseils, etc....), qu'il soit situé dans le lot ou dans l'Aveyron.

Motion adoptée à l'**unanimité** du conseil municipal.

Questions diverses :

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le vendredi 18 octobre 2019, Madame Comby Faltrept commissaire enquêteur a répondu à notre premier rendez-vous Monsieur Olivier Quercy l'a accompagné sur le terrain. Un certain nombre de démarches complémentaires sont à réaliser dont le bornage du domaine public.

Monsieur le Maire expose qu'à la demande de subvention d'aide à la restauration du patrimoine vernaculaire pour le Cornillou, les services du Grand Figeac demande un devis plus détaillé pour une prise en compte plus globale de l'ensemble lavoir et lac.

Monsieur le Maire expose qu'un nouveau devis a été établi après la rencontre avec le technicien de la société Alec Signalisation, Monsieur Pacot et des représentants du conseil municipal.

Monsieur Olivier Quercy rend compte de la dernière réunion de chantier concernant les travaux de la mairie

Monsieur Hervé Valette informe le conseil que les travaux d'implantation du pylône pour le développement de la téléphonie ont commencé.

Monsieur le Maire expose qu'il a été saisi de plusieurs demandes de classement de la commune en catastrophes naturelles pour des problèmes sur les bâtiments. Monsieur le Maire après en avoir échangé avec la préfecture fera une demande de classement de la commune après la fin de l'année 2019.

Monsieur le Maire et Monsieur Olivier Quercy exposent l'avancé des travaux sur le chemin de Mendens.

Monsieur le Maire expose que l'électrification de certains terrains à bâtir nécessitent une attention particulière. Monsieur le Maire et Messieurs Quercy et Lecoustre étudient le dossier et reviendront devant le conseil si nécessaire.

Monsieur le Maire informe que Monsieur Caisso avec l'employé communal ont mis en place une palette pour récupérer les pots issus du fleurissement des tombes.

Monsieur le maire explique que la commune, dans le cadre de la prise en compte de la démarche zérophyto sur les espaces, a été récompensée du label national « Terre Saine ».

Monsieur le Maire fait part des retours de Monsieur Caisso concernant le PLUI et la nécessité pour les propriétaires terriens de se rendre au rendez vous des techniciens en charge des études.

Calendrier :

30 octobre 2019 : réunion en sous-préfecture par rapport aux coupures d'internet Orange.

21 novembre 2019 information santé et sécurité du travail

Conseil d'école Assier le mardi 5 novembre 19

Cérémonie du 11 novembre à 11h

